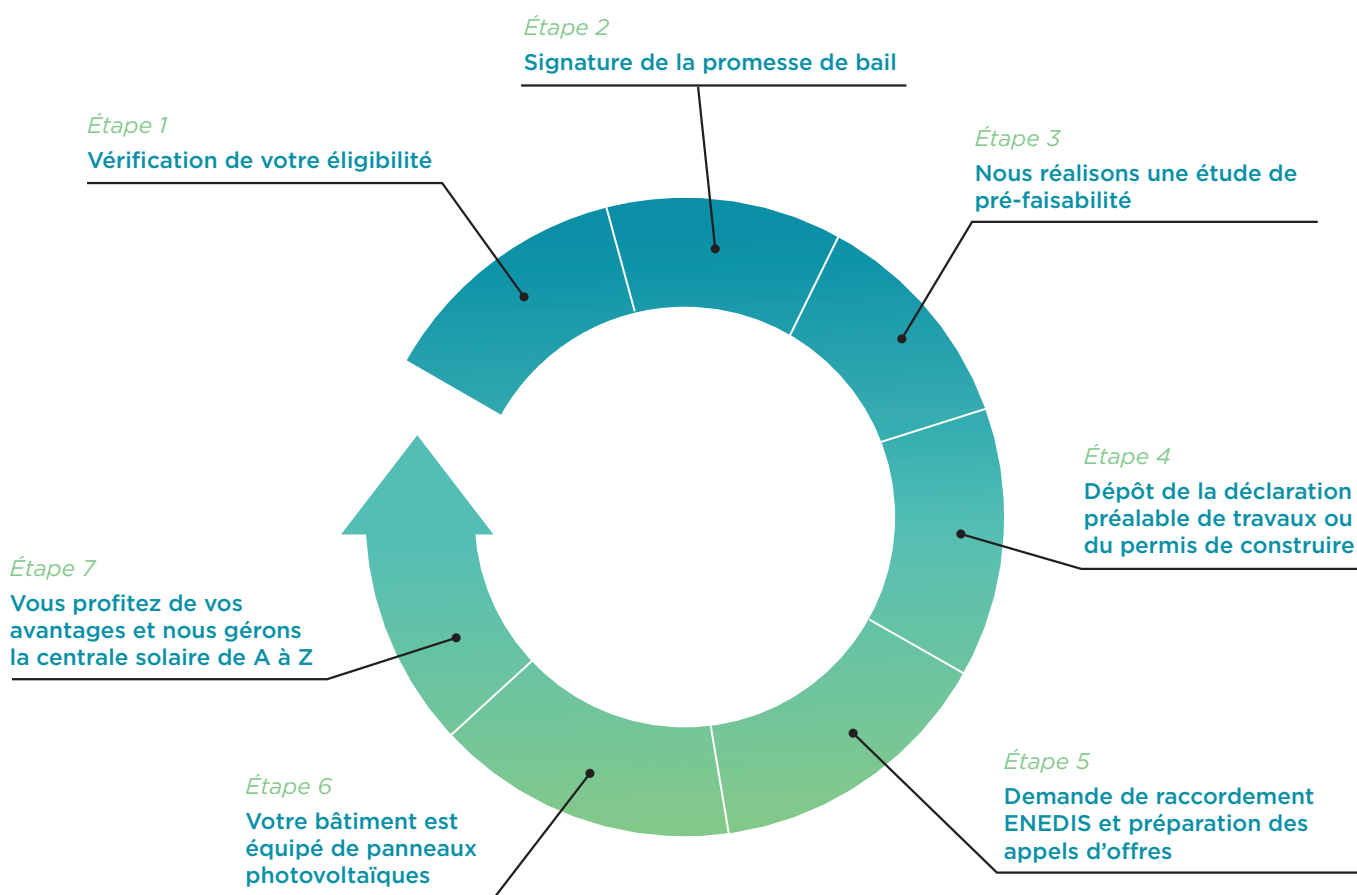


LA LOCATION DE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE, COMMENT ÇA MARCHE ?

La location de toiture photovoltaïque, c'est simple, clair, et en plus, vous y gagnez immédiatement. Nous installons et exploitons la production électrique de votre bâtiment équipé de modules solaires d'une surface de 600 m² minimum orientée sud et, en contrepartie, vous percevez une compensation financière proportionnelle à la puissance installée sur votre toit. C'est gagnant-gagnant !

Nous accomplissons les demandes administratives pour vous



CARACTÉRISTIQUES DE LA LOCATION DE TOITURE

- Compensation financière (prise en charge de travaux) ou revenu annuel
- Bail sur 30 ans (avec division parcellaire ou division en volume, emphytéotique...)

CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA LOCATION DE TOITURE

- Surface de toiture minimum de 600 m², orientée plein sud, sans ombrage
- Être propriétaire du bâtiment ou du terrain
- Raccordement sur un transformateur à moins de 150 m ou lignes électriques proches